



## **Bonne année 2014** **A toutes les familles batelières**

**Les bonnes nouvelles arrivent avec Noël :**

### **Sous le signe de la solidarité**

**Les aides pour notre confrère du « AZIMUT » commencent sérieusement à s'accumuler . A La Glissoire comme à l'association AFB Bassin Rhodanien, le mouvement se met en marche et il a déjà permis à la famille Feneuille de régler leur dernière facture d'avocat.**

*Rappelons que cette famille batelière s'est vue exclue de contrats de transport par la Société Ports Inter avec laquelle elle travaillait depuis deux ans et demi. Elle a donc engagé une action en justice pour dénoncer la rupture abusive de contrat commercial et demande réparation du préjudice. Depuis plus d'une année, l'AZIMUT reste à quai, victime de l'exclusion des courtiers et commissionnaires de transport du bassin Rhodanien : la connivence existe bien entre ces gens là lorsqu'il s'agit de « punir » un transporteur récalcitrant qui ose exiger le respect des règles élémentaires du code de commerce et du code civil.*

La solidarité des bateliers se met en place, qui va leur permettre d'attendre le délibéré du jugement annoncé pour le 6 Janvier 2014, et éventuellement de continuer en Appel si besoin est.

**Mais une bonne nouvelle n'arrive jamais seule :** Le AZIMUT vient de réaliser un transport en Décembre et devrait en refaire un autre en Janvier/février grâce au courage d'un autre confrère transporteur et affréteur qui n'adhère pas à la démarche d'exclusion et refuse de participer à la curée. Ces deux transports ne permettent certes pas à la famille Feneuille d'équilibrer leur exploitation, mais ils s'ajoutent à la solidarité des bateliers pour leur permettre de « tenir le coup » : un grand merci à cet affréteur batelier, Franck Leleu qui apporte avec sa société PROCOMBI un peu de propreté dans cet univers de malfaisants.

**Les autres donneurs d'ordre du bassin ont donc décidé d'interdire l'AZIMUT d'affrètement : cette connivence de fait, sans savoir qui a tort et qui a raison, cela s'appelle du Black listage sur la base d'une entente, et c'est une infraction grave aux règles de la concurrence.** Suite à l'intervention de La Glissoire auprès de la DIRECCTE de Dijon, on vient d'apprendre qu'une enquête de la DGCCRF (Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes) est lancée : les conclusions de cette enquête seront pleines d'enseignement sur la volonté des pouvoirs publics de mettre un terme à ces pratiques.

**C'est la troisième Bonne nouvelle de ce Noël 2013 et qui concerne toute la profession.**

**Nous en appelons à l'intelligence des donneurs d'ordre (qu'ils soient courtiers, coopératives ou commissionnaires de transport) de mettre un terme à ces pratiques illégales qui peuvent rapidement devenir lourdes de conséquence pour eux.**

### **En attendant, il faut continuer à aider notre confrère**

*Pour une aide juridique qui vous sera remboursée par la famille Feneuille quand ils percevront les indemnités décidées par le tribunal.*

vous avez trois possibilités pour apporter votre soutien financier :

- 1- Auprès de La Glissoire : BP 1 – 77 130 Marolles sur Seine
- 2- Auprès de A.F.B.Bassin Rhodanien – Collectif AZIMUT - 16 Quai Rambaud 69002 LYON
- 3- Directement auprès de Christian Feneuille – bateau AZIMUT que vous pouvez contacter par téléphone (06 11 61 69 54).

*Christian et Muriel Feneuille m'ont chargé de transmettre leurs remerciements  
pour tous les témoignages reçus et les aides apportées*